



CHU
BESANÇON
FRANCHE-COMTÉ



Centre Hospitalier
Paul NAPPÉZ
Morteau

E
H
P
A
D



SAINT JOSEPH
FLANGÉBOUCHE

Besançon, le 21/05/2026

Décision n° 2026/14 portant nomination du directeur délégué du CHIC de Pontarlier dans le cadre de la direction commune

- Vu la convention de direction commune signée entre le centre hospitalier universitaire « Besançon-Franche-Comté » à BESANÇON, le centre hospitalier intercommunal « Haute-Comté » à PONTARLIER, les centres hospitaliers « Saint-Louis » à ORNANS, « Paul Nappéz » à MORTEAU et à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Saint-Joseph » à FLANGÉBOUCHE, à effet au 1er janvier 2026
- Vu l'arrêté du 23 janvier 2026 de la Directrice du Centre National de Gestion nommant, dans le cadre de la convention de direction commune susvisée, à compter du 1er janvier 2026, Monsieur Vincent ORY, directeur d'hôpital hors classe, directeur adjoint au centre hospitalier universitaire « Besançon-Franche-Comté » à BESANÇON, au centre hospitalier intercommunal « Haute-Comté » à PONTARLIER, aux centres hospitaliers « Saint-Louis » à ORNANS, « Paul Nappéz » à MORTEAU et à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Saint-Joseph » à FLANGÉBOUCHE (Doubs)

Le directeur général décide

Article 1 :

Monsieur Vincent ORY est nommé directeur délégué du CHI-HC de Pontarlier dans le cadre de la direction commune susvisée.

Article 2 :

A ce titre, monsieur Vincent ORY est également le directeur référent coordonnateur des établissements de Haute Comté - CH de Morteau, EHPAD de Flangebouche, CH de Ornans - compris dans le périmètre de la direction commune susvisée.

Article 3 :

La présente décision, qui prend effet le 24 janvier 2026, fera l'objet d'une publication par voie d'affichage.

Thierry GAMOND RIUS
Directeur général